



# Baby Sitter

## RÈGLEMENT



### Article 1

Le service baby-sitting met en relation les jeunes Erbréens et les parents qui souhaitent faire garder leur(s) enfant(s) de manière occasionnelle ou régulière sous conditions et contre rémunération.

L'engagement du baby-sitter résulte d'un accord entre lui-même et les parents dans lequel la Mairie n'intervient en rien et n'a aucune responsabilité.

### Article 2

La mairie centralise les noms, les coordonnées et les disponibilités des baby-sitters et les met à disposition des parents sur demande. Elle n'opère pas de sélection ou de choix sur les baby-sitters. Afin de protéger au maximum vos renseignements personnels, aucune information sur les baby-sitters ne sera donnée par téléphone ou ne sera accessible du site internet.

### Article 3

La Mairie n'est pas l'employeur des jeunes, aucun contrat ne la lie entre les deux parties. Les parents et le baby-sitter doivent se mettre d'accord sur les termes du contrat et s'y tenir. Tout litige intervenant entre les parents et le baby-sitter devra être réglé directement entre les deux parties. La Mairie sera déchargée de toutes responsabilités en cas de problème.

### Article 4

Pour figurer dans la base de données du baby-sitting, les jeunes lycéens ou étudiants Erbréens doivent s'acquitter des démarches suivantes :

- remplir et signer la fiche d'inscription,
- prendre connaissance, accepter et signer le présent règlement,
- faire signer l'autorisation parentale pour les mineurs.

### Article 5

Les jeunes doivent tenir à jour leur fiche d'inscription et informer la Mairie de toutes modifications. Soit en complétant le formulaire de modification à partir du site internet, dans l'espace "À tous les âges", puis "Jeunes publics" et enfin "Baby-sitting", par téléphone au 02 99 49 40 17 ou en venant à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture aux publics.

### Article 6

L'inscription est valable une année, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Les jeunes sont responsables de leur réinscription ou non pour l'année suivante. L'inscription est possible tout au long de l'année.

Nom : ..... Prénom : .....

Lu et approuvé, à Erbrée le .....  
Signature,